

Bonjour,

Je suis citoyenne de Blainville et résidente du quartier Les Boisés du Parc équestre. Demeurant à proximité du site de Stablex, je suis grandement préoccupée par son projet d'agrandissement et m'y oppose fortement pour les raisons suivantes :

- **Risque de contamination**

La compagnie Stablex reçoit depuis 40ans des déchets toxiques tel que l'arsenic, le mercure, le cyanure, le plomb et le cadmium. Son procédé Seal/OSafe développé par l'entreprise ne semble plus utilisé dans d'autre pays. De plus, déposé récemment au BAPE, la garantie du fabricant de géomembranes utilisé par Stablex se révèle n'être que de 5 ans. Ce qui est désaligné avec la direction du ministère de l'Environnement qui avait affirmé à la Commission que la durée de vie des déchets était de 200 à 300 ans et même plus selon certains tests de laboratoire. Il y a ainsi risque de contamination. Nous devons appliquer le principe de précaution afin de protéger l'eau de surface. La rivière des Mille Îles est une source d'eau potable pour plusieurs municipalités environnantes (120 000 habitants) qui sont desservies par une seule des deux stations municipales de prélèvements d'eau potable. Cette rivière est située à moins de 6km du site de Stablex et est en amont du réseau hydrographique. De plus, le Gouvernement du Québec a annoncé la création de 42km de berges protégées le long de la Rivière des Mille Îles.

- **Perte importante de milieux humides et de biodiversité**

Ce projet va à l'encontre des objectifs de conservation adoptés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et inscrits dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Il s'insère mal dans le projet Vision 2030. L'établissement de la cellule no 6 étouffera la surface de la tourbière, un site humide compris dans le territoire de la CMM.

La CMM a fait preuve de courage politique au printemps dernier en adoptant un règlement de contrôle intérimaire (RCI-2022-96) sur le territoire du Grand Montréal, dans le but d'atteindre les cibles de 30% de conservation et de 30% de restauration pour 2030. Chaque municipalité de la CMM est tenue de faire sa part pour l'atteinte de ces cibles et il s'avère qu'environ la moitié de la superficie de la 6e cellule projetée est inclus dans le règlement de contrôle intérimaire. Il s'agit ici de réitérer l'importance capitale de protéger les milieux naturels d'intérêt métropolitain, dont fait partie l'écosystème que Stablex entend détruire pour construire la nouvelle cellule. Chaque hectare de milieu naturel détruit de la Grande Tourbière de Blainville affecte considérablement l'atteinte des cibles de protection de 30% du territoire du Grand Montréal.

- **Présence d'espèce fauniques menacées ou vulnérables**

La Grande Tourbière de Blainville est un ancien lac âgé de plus de 6000 ans ayant été envahi par la mousse de sphaigne. Elle sert de refuge à une grande variété d'espèces

fauniques tels que renards, orignaux, chevreuils et différents oiseaux (Grand Duc d'Amérique, Chouette Lapone, Balbuzard Pêcheur, Butor d'Amérique, Jaseur d'Amérique, Autour des palombes, Urubu à tête rouge). De plus, elle abrite une multitude d'espèces florales rares passant des plantes insectivores (*Sarracenia Purpurea*, *Drosera Intermedia*, *Drosera Rotundifolia*, *Utricularia Vulgaris*) aux orchidées.

La Grande Tourbière de Blainville abrite au moins 2 espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables (salamandre à quatre orteils et couleuvre verte), selon la liste disponible auprès du Gouvernement du Québec. Le Gouvernement du Québec se doit de protéger les espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables et mettre des mesures de protection en place.

- **Importation de déchets dangereux**

Stablex est une compagnie américaine. Selon le reportage de Radio-Canada "Un cimetière de déchets dangereux veut s'étendre dans les Laurentides" par le journaliste Thomas Gerbet (20 avril 2023), 40% des matières traitées et enfouies sur son site, depuis 1983, est en provenance des États-Unis. Cela représenterait jusqu'à 96 000 tonnes par année qui sont importées des États-Unis et enfouies à Blainville.

Le Canada est en processus d'interdire l'exportation de déchets industriels dangereux, ce qui est désaligné avec les pratiques d'importation de Stablex. Une demande de moratoire sur l'importation des déchets toxiques pour Stablex a été déposée le 30 mai 2023 par Climat Québec et des citoyens de Blainville afin que cesse l'importation des déchets dangereux en provenance des États-Unis chez Stablex à Blainville.

De plus, les producteurs de déchets dangereux sont responsables de leurs déchets et des conséquences entourant les pertes et dommages aux communautés et à l'environnement sauf s'ils proviennent d'un autre pays. Dans ce cas-ci, Stablex sera le seul responsable et dans le cas où Stablex abandonne son site, l'État devra assurer la gestion de ce site à perpétuité sans recours aux producteurs de déchets américains. Finalement, le montant de 1.3 million de dollars se trouvant dans la fiducie me semble bien insuffisant pour couvrir les coûts post-fermeture.

- **Recommandations du BAPE de 1982**

Lors de l'évaluation du projet initial de Stablex en 1982, les citoyens se sont opposés unanimement au projet industriel lors des audiences du BAPE. Malgré une importante pétition et mobilisation citoyenne, le gouvernement est allé de l'avant.

Les recommandations du BAPE de 1982 pour une surveillance rapprochée du ministère de l'Environnement n'ont pas été suivies. Encore aujourd'hui, nous devons nous fier aux résultats des auto-évaluations de la multinationale états-unienne uniquement, entre autres pour le suivi de la qualité des eaux.

Il y a eu de nombreux changements entre 1982 et 2023. Le contexte du marché de l'emploi a complètement changé. La ville de Blainville s'est développée et nombreux

quartiers résidentiels sont à proximité du site visé, soit à 1.1km. Diverses sentiers sont aménagés dans les boisés du Plan Bouchard (3.25km de sentier) et du Boisée des lacs Fauvel (3.5km de sentier) qui sont aussi à proximité du site visé.

Afin d'assurer la sécurité des citoyens et la biodiversité des différentes municipalités avoisinantes, le BAPE se doit d'évaluer ce projet d'enfouissement de déchets dangereux avec un regard nouveau et moderne, d'y inclure les différentes initiatives environnementales des gouvernements et d'évaluer l'impact pour les générations futures.

Merci de votre considération.

Elizabeth Jubinville